

## COMPAGNIE D'EXPLORATION DE LA CÔTE-D'IVOIRE recherches aurifères

M<sup>e</sup> Lavoignat  
30 mars 1901  
Compagnie d'exploration de la Côte-d'Ivoire.  
Siège social : Paris, rue Saint-Marc, 17.  
(*Bulletin municipal officiel de la ville de Paris*, 18 avril 1901)

Marie-Henri-Hubert comte Delamarre <sup>1</sup>, Paris, rue de Laborde, 46, chev. de la Légion d'honneur.

.....  
Adm. :  
comte Delamarre  
René de Bonand <sup>2</sup>, rentier, demeurant à Paris, avenue Henri-Martin, 29 ;  
le comte Bertrand de la Bourdonnaye <sup>3</sup>, propriétaire, demeurant à Limesy (Seine-Inférieure), château d'Etaincmare [*sic* : *Étennemare*].  
Comm. comptes : Max Delastre, avocat, Paris, rue de Dunkerque, n° 13  
Comm. cptes suppl. : Léon de Bertier de Sauvigny <sup>4</sup>, Paris, rue du Fbg Saint-Honoré, n° 102

Permis de Recherches  
(*Bulletin officiel de la Côte-d'Ivoire*, novembre 1901, p. 471)

L'Administration informe, le public que les demandes de permis de recherches ci-après, ont été déposées au bureau du domaine le 12 novembre 1901 à 5 heures du soir.

---

<sup>1</sup> Marie Henri *Hubert* Delamarre (Paris, 1845-Paris, 1909) : chef d'escadron de cavalerie en retraite, administrateur des Sucrieries du Moule (Guadeloupe)(1902), des Mines de cuivre de Naltagua (1907) et de celles de Catemou, au Chili, ainsi que de la Société internationale du gaz d'huile. Officier de la Légion d'honneur à titre militaire.

<sup>2</sup> René de Bonand (Morainville, 1862-Biarritz, 1929) : X-Ponts, nonobstant ingénieur des mines spécialisé dans les gisements aurifères. Il passe plusieurs années en Afrique du Sud où il est administrateur de la Palmiefontein et de l'East Rand Coal Gold and estate. Administrateur de la Société industrielle de produits chimiques et engrais organiques (1901)(fondateur avec Léon Bertier de Sauvigny et René Soulas), des Mines de cuivre de Catemou (Chili) et du Saint-Cloud Country Club (1911). Auteur d'ouvrages sur les gisements aurifères de Nouvelle-Zélande et d'Afrique du Sud (1917-1918). Marié en 1906 à Cincinnati (USA) avec Anna Harrison, associée en 1939 du Country-Club de Chiberta, à Biarritz, géré par Jean Borotra.

<sup>3</sup> Bertrand de la Bourdonnaye-Blossac (1859-1933) marié en 1889 avec Alice Le Bègue de Germigny (1862-1925), fille d'Adrien :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Rizeries\\_Extra-Orient.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Rizeries_Extra-Orient.pdf)

Domicilié au château d'Étennemare. Maire de Limesy, Seine-Inférieure (1923 à 1929).

<sup>4</sup> Bertier de Sauvigny (Léon de) : homme d'affaires, administrateurs de sociétés, notamment — à la suite de son beau-père, Jules de Bacot de Bonand — des Poudres de sûreté, qu'il représenta au conseil du Comptoir des mines et des grands travaux du Maroc. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Comptoir\\_mines\\_Maroc.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Comptoir_mines_Maroc.pdf)

4° M. Maurice Weber, agissant au nom et pour la Compagnie d'exploration de la Côte d'Ivoire, 2.826 hectares sur un terrain, dans le Sanwi, de la forme d'un cercle dont le centre serait sur le parallèle de Diangui, village sur la rivière Bia, à 7 km à l'est de ce village.

---

Compagnie d'exploration de la Côte-d'Ivoire.  
(Société d'études coloniales de Belgique,  
*Recueil des sociétés coloniales et maritimes*, 1902)

Siège social : Paris, rue Saint-Marc, 17.

Administrateurs : MM. le comte Delamarre ; René de Bonand, rentier, demeurant à Paris, avenue Henri-Martin, 29 ; le comte Bertrand de la Bourdonnaye, propriétaire, demeurant à Limesy (Seine-Inférieure), château d'Etaincmare [*sic* : *Etennemare*].

Objet : Exploration de terrains aurifères ou miniers situés dans les terrains dits de la Côte-d'Ivoire, l'obtention de toutes autorisations et de tous permis de recherches, l'obtention et l'exploitation de toutes concessions, de tous gîtes naturels de substances minérales et d'alluvions.

Toutes opérations financières, commerciales et industrielles ; toutes opérations généralement quelconques dans l'Ouest de l'Afrique ou ailleurs.

Capital social : 500.000 fr. représenté par 5.000 actions de 100 fr. chacune entièrement souscrites et libérées du quart. Le capital pourra être porté à 1 million de francs en une ou plusieurs fois par la création d'actions nouvelles, par décision unanime du conseil d'administration.

Répartition : Sur les bénéfices annuels il est prélevé : 5 p. c. au moins des bénéfices pour le fonds de réserve ; une somme qui sera fixée facultativement chaque année par l'assemblée générale pour former, s'il y a lieu, un fonds de réserve spécial. Le surplus des bénéfices nets sera réparti entre toutes les actions.

---

Cie d'Exploration de la Côte-d'Ivoire  
Transfèrement du siège social  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 septembre 1902)

Le conseil d'administration de cette société a décidé de transférer, 16, place Vendôme, le siège social, précédemment établi à Paris, 17, rue Saint-Marc. — *B. M. O.*, 20/9 1902.

---

COMPAGNIE D'EXPLORATION DE LA CÔTE-D'IVOIRE  
Société anonyme constituée à Paris le 30 mars 1901  
(*Le Moniteur des colonies*, « La Côte-d'Ivoire », 1903)  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Soc.\\_auriferes\\_CI-1903.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Soc._auriferes_CI-1903.pdf)

Capital : 500.000 francs, divisé en 5.000 actions de 100 francs, capital porté à 750.000 francs par l'assemblée générale du 30 juin 1902. Les actions ont droit au surplus des bénéfices nets après prélèvement pour le fonds de réserve spéciale et 5 % à la réserve légale.

Objet : l'exploration, la recherche, l'obtention, l'exploitation, l'achat et la vente de toutes concessions et autres en Afrique.

Concessions : divers permis miniers.

Conseil d'administration : MM. le comte Delamarre (président), R. de Bonnaud, comte Bertrand Bourdonnaye.

Commissaires des comptes : MM. [Max] Delastre [avocat à Paris] ; comte L[éon] Beatier de Savigny [*sic* : Bertier de Sauvigny].

Siège social : 16, place Vendôme, Paris.

---

Arrêté accordant un permis de recherches à la  
Compagnie d'exploration de la Côte-d'Ivoire  
(*Bulletin officiel de la Côte-d'Ivoire*, juillet 1902, p. 539-540)

.....  
Vu la demande déposée à la date du 14 mars 1902, et enregistrée sous le n° 575, par la Compagnie d'exploration de la Côte-d'Ivoire, dont le siège est à Paris, 17, rue Saint-Marc, et dont le domicile élu dans la colonie est à Grand-Bassam,

ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup>. — Il est accordé à la Compagnie d'exploration de la Côte-d'Ivoire [...] un droit de recherches minières sur un terrain de sept cent six hectares de superficie (dossier 538) dans le Sanwi.

Ce terrain a la forme d'un cercle dont le centre se trouve à 4 km. X. 40° E, du village de Bafia.

.....  
Art. 4. — Le permis est accordé sauf erreurs des cartes sous réserve des surfaces communes avec les permis antérieurement concédés particulièrement : 1° à M. Delaquis par arrêté du 18 novembre 1901 (dossier 31) terrain de 2.827 hectares ayant pour centre la case du chef du village de Biafa ; 2° à M. P. Chapé par arrêté du 27 septembre 1901 (dossier 32) terrain de 1.256 hectares ayant pour centre un grand puits d'exploitation situé à environ 5 km. S.-O. de Koffikrou ; 3° à M. Albert Cousin par arrêté du 21 mars 1902 (dossier 138) terrain de 1.017 hectares ayant son centre près du village de Konikrou.

.....  
Arrêté (540) accordant un permis de recherches  
à la Compagnie d'exploration de la Côte-d'Ivoire  
(*Bulletin officiel de la Côte-d'Ivoire*, juillet 1902, p. 552-553)

.....  
Vu la demande déposée à la date du 20 mars 1902, et enregistrée sous le n° 577, par la Compagnie d'exploration de la Côte-d'Ivoire, dont le siège est à Paris, 17, rue Saint-Marc, et dont le domicile élu dans la colonie est à Grand-Bassam,

ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup>. — Il est accordé à la Compagnie d'exploration de la Côte-d'Ivoire [...] un droit de recherches minières sur un terrain de mille hectares de superficie (dossier 540) dans le Sanwi.

Ce terrain a la forme d'un cercle dont le centre est le village de Bomokrou.

.....  
Art. 4. — Le permis est accordé sauf erreurs des cartes, sous réserve des surfaces communes avec les permis antérieurement concédés, particulièrement : 1° au Syndicat

d'exploration de la Côte d'Ivoire, par arrêté du 27 septembre 1901 (dossier 59) terrain ayant son centre à 10 km. N.-O. de laou ; 2° à M. Petitdidier, par arrêté du 26 novembre 1901 (dossier 103) terrain de 2.000 hectares dont le centre, est un point pris sur la rivière Arouba, à 6 km. de son confluent avec la rivière Bia ; 3° à M. le comte P. de Montravel, par arrêté du 21 mars 1902 (dossier 188) terrain de 1.250 hectares dont le centre est situé au village de culture Kamatakourou.

.....

Arrêta (623) accordant un permis de recherches à la  
Compagnie d'exploration de la Côte-d'Ivoire  
(*Bulletin officiel de la Côte-d'Ivoire*, juillet 1902, p. 587-588)

.....  
Vu la demande déposée à la date du 24 mars 1902, enregistrée sous le n° 618), par la Compagnie d'exploration de la Côte-d'Ivoire, dont le domicile élu dans la colonie est à Grand-Bassam,

ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup>. — Il est accordé à la Compagnie d'exploration de la Côte-d'Ivoire [...] un droit de recherches minières sur un terrain de mille neuf cent soixante-trois hectares de superficie (dossier 581) dans la région de Bondoukou.

Ce terrain a la forme d'un cercle dont le centre est le village de Sapri.

.....  
Art. 4. — Le permis est accordé sauf erreurs des cartes et sous réserve des surfaces communes avec les permis antérieurement concédés, particulièrement : 1° à la Société minière de la Côte occidentale d'Afrique par arrêté du 30 juin 1902 (dossier 361)[...] ; 2° à M. Debeauvais par arrêté du 30 juin 1902 (dossier 390)[...].

.....

Arrêté (633) accordant un permis de recherches à la  
Compagnie d'exploration de la Côte-d'Ivoire  
(*Bulletin officiel de la Côte-d'Ivoire*, août 1902, p. 628)

.....  
Vu la demande déposée à la date du 24 mars 1902 ( enregistrée sous le n° 617), par la Compagnie d'exploration de la Côte-d'Ivoire, dont le domicile élu dans la colonie est à Grand-Bassam,

ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup>. — Il est accordé à la Compagnie d'exploration de la Côte-d'Ivoire [...] un droit de recherches minières sur un terrain de mille neuf cent soixante-trois hectares de superficie (dossier 580) dans la région de Bondoukou.

Ce terrain a la forme d'un cercle dont le centre est le village d'Oualé.

.....

Arrêté accordant un permis de recherches minières à la  
Compagnie d'exploration de la Côte-d'Ivoire  
(*Bulletin officiel de la Côte-d'Ivoire*, décembre 1903, p. 763-764)

.....  
Vu la demande enregistrée au service des Mines sous le n° 954, déposée à la date du 31 décembre 1902 par la Compagnie d'exploration de la Côte-d'Ivoire, munie de l'autorisation n° 35, accordée par arrêté du 15 mai 1902, demeurant à Paris, 16, place Vendôme, et faisant élection de domicile dans la colonie à Grand-Bassam,

ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup>. — Il est accordé pour une durée de deux années à la Compagnie d'exploration de la Côte-d'Ivoire, sous réserve des droits des tiers, et aux conditions stipulées ci-après :

Un permis de recherches d'un rayon de trois kilomètres comptés à partir d'un signal placé sur le terrain, consistant en un poteau en bois goudronné de 0 m. 12 d'équarrissage et de deux m. de hauteur au-dessus du sol, muni d'une planchette indicatrice portant les inscriptions ci-après :

C. E. C. I.  
R. 3 kilomètres  
13 km. 050 N. 76° 30' O. d'Adiaké.  
D. 17° 30' O.

Ce signal se trouve à 13 km. 050 d'Adiaké., avec, dans une direction faisant avec le N. vrai, un angle de 70° 30' O.

Art. 2. — Ce permis est accordé sauf erreurs des cartes et sous réserve des surfaces communes avec les permis antérieurement concédés.

.....  
Arrêté accordant un permis de recherches minières à  
M. R. de Bonand [de Bonaud]  
(*Bulletin officiel de la Côte-d'Ivoire*, décembre 1903, p. 764-765)

.....  
Vu la demande enregistrée au service des Mines sous le n° 955 déposée à la date du 31 décembre 1902 par M. René de Bonand [de Bonaud] muni de l'autorisation n° 104, accordée par arrêté du 25 août 1902, demeurant. à Paris, avenue Henri-Martin, 29, et faisant élection de domicile dans la colonie à Grand-Bassam.,

ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup>. — Il est accordé pour une durée de deux années à M. René de Bonand, sous réserve des droits des tiers, et. aux conditions stipulées ci après :

Un permis de recherches d'un rayon de trois kilomètres comptés à partir d'un signal placé sur le terrain et consistant en un poteau en bois goudronné de 0 m. 12 d'équarrissage et de 2 m. de hauteur au-dessus du sol, muni d'une planchette indicatrice portant les inscriptions ci-après :

R. de Bonand.  
R. 3 km.  
9 kilom 575 N. 86° 30' E. de N'Goko (Sud)  
D. 17° 30' O

Ce signal se trouve à 9 km. 575 de N'Goko (Sud) dans une direction faisant avec le vrai, un angle de 86° 30' E.

Art. 2. — Ce permis est accordé sauf erreurs des cartes et sous réserve des surfaces communes avec les permis antérieurement, concédés.

.....

---

Cie d'exploration de la Côte-d'Ivoire  
Transfèrement du siège social  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 22 juin 1907)

Par délibération en date du 20 février 1907, le conseil d'administration de ladite société a décidé de transférer le siège social du n° 16, de la place Vendôme, au n° 16, de la rue de l'Arcade, à Paris. — *Petites Affiches*, 18 juin 1907.

---

CÔTE-D'IVOIRE  
(*Les Annales coloniales*, 4 juillet 1912)

La Compagnie d'exploration de la Côte-d'Ivoire, concessionnaire d'un terrain de 2.000 mq., sis à Aboisso, est mise en demeure, par arrêté de M. Gabriel Angoulvant, de remplir : 1° les obligations de débroussailler, de clore et de construire, imposées par l'article 2 de l'arrêté de concession provisoire du 12 janvier 1903 ; 2° d'effectuer le payement de la somme de cent francs, montant des redevances des années 1908, 1909, 1910, 1911 et 1912 de la concession.

Faute par la société concessionnaire de déférer à cette mise en demeure dans le délai d'un mois, elle sera frappée de déchéance.

---